



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Chers citoyennes et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous fais rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, FBL S.E.N.C.R.L.

Les états financiers consolidés de la Municipalité pour l'année 2023 furent examinés en détail et déposés à l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 2 avril 2024.

Les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Damase et de l'organisme qui est sous son contrôle (Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains) au 31 décembre 2023. Ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

On constate que l'année 2023 s'est terminée avec un surplus budgétaire de 971 016 \$. Des revenus supérieurs aux prévisions à certains postes budgétaires (taxes municipales, droits de mutation, revenu d'intérêts, consommation d'eau), des dépenses inférieures aux prévisions à d'autres postes budgétaires (rémunération service incendie, travaux de voirie non-effectué, achat d'équipements non effectué). Ces éléments expliquent principalement ce surplus budgétaire enregistré à la fin de l'exercice financier 2023.

Au 31 décembre 2023 :

Travaux exécutés en 2023 :

Voici les principaux projets d'investissement réalisés au cours de l'année : réhabilitation de la rue Saint-Joseph nord pour un coût de 2 101 687 \$ (une subvention TECQ est à recevoir pour un montant de 1 551 812 \$), achat du terrain de la fabrique pour installation d'une station de pompage, installation d'un clapet antiretour rue Principale, achat d'une camionnette avec benne basculante pour la voirie, remplacement du serveur informatique et l'ajout d'un filet protecteur pour le terrain de balle.

Dette à long terme :

La dette à long terme s'élève à 5 705 067 \$ (un montant de 971 800 \$ est assumé par Olymel seulement, pour le Réacteur Bio Séquentiel (RBS). Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours de l'année 2023. Une balance de 156 667 \$ est dû pour le rachat du terrain à Exceldor.

Les montants de subvention pour les projets suivants sont appliqués au remboursement en capital de la dette à long terme sur les échéanciers respectifs des projets : Ministère éducation Loisir Sport (MELS) complexe sportif 285 872 \$, programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) travaux de réfection de rang pour 122 678 \$, Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) mise aux normes de l'usine de filtration pour 978 370 \$ et le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) réfection du rang d'Argenteuil pour 362 048 \$ sont à recevoir du gouvernement provincial.

Ce qui donne un endettement net à long terme de 4 529 945 \$, au 31 décembre 2023, incluant un montant de 573 846 \$ à financer pour des investissements en cours.

Affectations :

Les affectations représentent des provenances et des utilisations de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé des années antérieures. Les affectations ne constituent ni des revenus ni des dépenses de fonctionnement. La somme de 499 683 \$ fut affectée au fonds général et 39 895 \$ à l'aqueduc. Ces montants servent à maintenir les taux de taxes équilibrés d'année en année.

Transfert :

À titre de transfert des différends paliers de gouvernement, nous avons reçu pour l'année 2023, 4 556 \$ en aide financière de la MRC (formation de nos pompiers, fonds développement rural), 37 500\$ de la députée (voirie) et 13 082 \$ programme PAVL (route locale).

Si vous avez des questions ou besoin d'information supplémentaire, il nous fera plaisir de vous y répondre. Vous pouvez consulter le rapport financier 2023 sur le site internet de la municipalité ou au bureau de la mairie durant les heures d'ouverture.

En terminant, je tiens à féliciter tous les employés, les gestionnaires et les élus pour le bon travail effectué tout au long de l'année.

RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2023 SUR UNE BASE ANNUELLE :
conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

Comprends la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme (Régie ou de la MRC).

Nom des membres du conseil	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation dépenses
Alain Robert	18 468 \$ (Municipalité) 6 345 \$ (MRC)	9 234 \$ (Municipalité) 3 173 \$ (MRC)
Claude Gaucher	6 156 \$ (Municipalité) 850 \$ (Régie)	3 078 \$ (Municipalité) 425 \$ (Régie)
Ghislaine Lussier	6 156 \$	3 078 \$
Gaétan Jodoin	6 156 \$	3 078 \$
Yvon Laflamme	6 156 \$	3 078 \$
Yves Monast	6 156 \$	3 078 \$
Guy Leroux	6 156 \$	3 078 \$
Total	62 599 \$	31 300 \$

Alain Robert, maire
ce 4 juin 2024